



AS Rungis Judo

Charte

Présentation : L'AS Rungis Judo est une association loi 1901. L'association est composée des adhérents (les élèves), de plusieurs salariés (les professeurs), d'un bureau constitué de la présidence, de la trésorerie et d'un(e) secrétaire, Tous les ans, en juin, une Assemblée Générale a lieu où il est question du rapport moral (fait par le Président), du rapport financier (fait par le trésorier), du rapport sportif (fait par les professeurs), du vote des membres du bureau, des statuts... De plus, cette association de Judo se doit de respecter les prérogatives de la FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées).

En étant adhérent à l'association, vous faites partie de l'association : vous pouvez avoir accès à ces rapports, venir aux Assemblées Générales et voter (16 ans minimum), venir vous présenter pour faire partie du bureau, aider aux différentes tâches de l'association. Nous vous rappelons que tous les membres de l'association sont bénévoles, sauf les professeurs qui sont salariés de l'association.

Une association appartient à ses adhérents !

L'association s'engage à :

- Donner les cours pendant les périodes scolaires par un ou plusieurs professeurs diplômés.
- S'occuper des adhérents en respectant leur intégrité physique et psychique.
- Proposer des animations (compétitions) aux adhérents en fonction de leurs capacités.
- Être à l'écoute des adhérents

L'adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur.
- Respecter le code moral du Judo

柔道

CODE MORAL DU JUDO

LA POLITESSE

c'est le respect d'autrui

LE COURAGE

c'est faire ce qui est juste

LA SINCÉRITÉ

c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

c'est être fidèle à la parole donnée

LA MODESTIE

c'est parler de soi-même sans orgueil

LE RESPECT

sans respect aucune confiance ne peut naître

LE CONTRÔLE DE SOI

c'est savoir taire sa colère

L'AMITIÉ

c'est le plus pur des sentiments humains